DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2026/04/05

Nombre de membres	
En exercice :	**24**
Présents :	15
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

Objet

Amortissement Construction du siège social 202400003

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures trente,
Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA MEYZE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 5 octobre 2026

Présents :
M. ANTOINE ; M. DEMARS ; M. JOUANNETAUD ; M. LAVOREL ; M. SAUTOUR ; M. LASPOUGEAS ; M SOUBILEAU ; M. CHARIOUX ; M. CHAZELLE ; M. DESSON ; M. GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; M. LAGORCE ; M. RAINAUD ; Mme ROUGERIE

Pouvoirs :
M DESSANE donne pouvoir à M ANTOINE
M LATOUILLE donne pouvoir à M LAVOREL
Mme BONNETAUD donne pouvoir à M LAGORCE
M CARADOT donne pouvoir à M RAINAUD
Mme DUPUY donne pouvoir à M CHAZELLE

Suite à la construction du siège social (numéro inventaire 202400003) et sa fin d'opération imminente, il est proposé au choix diverses durées d'amortissements présentées en séance.

NB : Il est rappelé que la durée de l'emprunt souscrit est de 25 ans.

Le comité syndical retient une durée d'amortissement du bâtiment identique à celle de l'emprunt.

- **L'assemblée délibérante délibère à l'unanimité la durée d'amortissement de 25 ans pour la construction du siège sociale**

Le Président,
Edmond LAGORCE

SUD HTE VIENNE

Mise en ligne sur le site Internet du SICTOM SHV le 16/10/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258718741-20261012-2026_04_05-